



Règlement

La vie à l'internat est régie par le règlement d'ordre intérieur de l'école, lui aussi d'application en dehors des heures de cours.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, aucun élève ne fume à l'internat (quel que soit l'endroit de l'école où il se trouve).

L'utilisation du lecteur MP3 et du GSM, interdite la journée, est permise le soir, en chambre, avant le couvre-feu. En cas de force majeure, les parents peuvent atteindre les élèves entre 12h00 et 12h30, ainsi qu'entre 19h30 et 20h00 au 082.71.15.65. En dehors de ces heures, ils peuvent laisser un message à la réceptionniste.

L'utilisation d'un ordinateur portable, dans un but de travail uniquement, est permise en chambre avec l'accord préalable des parents.

Il est à noter que l'école ne pourra être en aucun cas tenue pour responsable du vol d'un lecteur MP3, d'un GSM, d'un ordinateur portable.

Retour en famille

Du vendredi après la dernière heure de cours au lundi à 8h30, chaque interne rentre en famille, ainsi que les veilles de congé prévus au calendrier scolaire. L'internat n'est pas ouvert les week-ends ni les vacances. Il n'y a pas de retour le mercredi après-midi pour les internes (sauf demande écrite des parents remise à la direction le lundi matin au plus tard)..

Argent de poche

Nous conseillons vivement aux parents de donner à leur enfant une somme hebdomadaire ne dépassant pas 5,00 € en plus du coût du voyage.

Sorties en ville

En 6e et 7e : chaque mercredi entre 13h10 et 15h45.

En 4e et 5e : le 1er mercredi de chaque mois entre 13h10 et 15h45.

Les parents qui ne désirent pas que leur enfant bénéficie de ces sorties en informent l'école par écrit.

Les élèves de 1ère, 2e et 3e années ne peuvent sortir en ville que pour des raisons exceptionnelles avec une demande écrite des parents.

Les parents qui souhaitent que leur enfant interne participe à une activité non organisée par l'école en font la demande écrite, en début d'année, en indiquant les jours, les heures, la durée de l'activité.

Il est à noter que l'assurance scolaire ne couvre pas ces prestations (académie, natation, équitation ...).



Rue de Rochefort, 92
5570 Beauraing
Tél. 082.71.15.65
Fax 082.71.40.00
www.indsc.be
internat@indsc.be



*Un enseignement réputé,
deux internats accueillants.*

Un climat de travail



Le cadre de travail

est propice aux études et prolonge l'action éducative de la famille

L'école offre aux élèves un encadrement privilégié

- Étude surveillée (en chambre pour les aînés)
- Facilités pour participer aux activités scolaires : travail en bibliothèque, accès au réseau informatique, activités sportives, musicales et culturelles
- Guidance en français, mathématique, langues modernes, sciences, remédiation et méthode de travail tous les jours de 17h30 à 19h30

7h15

Lever

8h00

Déjeuner et récréation

8h30

Cours

12h00

Dîner

13h05

Reprise des cours

16h20

Goûter et récréation

17h30-19h30

Étude (en chambre dès la 3e)

Ateliers

19h30

Souper et récréation

20h30

Étude ou soirée de détente

**21h30, 22h00,
22h30 ou 23h00**

Couvre-feu selon les âges



Un climat familial

« Notre internat propose une vie après l'école à la fois dynamique et agréable. Nous, éducateurs, en collaboration étroite avec la Direction, veillons à ce que chacun évolue favorablement, dans un esprit convivial afin de se sentir à l'aise, dans un esprit de respect de soi-même, de l'autre et des règles de vie en société. »

Les éducatrices et éducateurs d'internat

Un épanouissement

- **spirituel** : temps de prière et de réflexion, eucharistie hebdomadaire
- **culturel et intellectuel** : Exploration du Monde, théâtre, films, olympiades mathématiques, concours littéraires, linguistiques et scientifiques...
- **sportif** : tennis, gymnastique, sports collectifs, patinage, escalade, rhéto trophée, rencontres inter internats...



La vie en internat est

basée sur un climat de confiance, axée sur les valeurs évangéliques et soutenue par une discipline constructive.